

Ce choix d'habilitation est uniquement fondé sur les réponses aux questions posées par le logiciel Habilitio. A bientôt sur [Habilitio](#) et sur le site [MvFormateur](#)

Votre titre d'habilitation devrait être : B0/H0V/BR télécom/B1V télécom/AIPR Exécutant

Durée de la formation : 3 jours soit 21 H + 1 jours AIPR Exécutant

B0/H0V : Cette combinaison de titre permettra à son titulaire de réaliser des travaux non électriques dans un environnement électrique basse et haute tension (BT, HT)

BR : ce titre permet à son titulaire d'assurer des dépannages, des connexions déconnexions, d'essais et de mesurages sur un réseau électrique ou machine de très basse tension et ou basse tension (TBT, BT). Il exerce seul ou avec un exécutant de niveau minimum **B1V**. Il peut consigner pour lui-même ou son exécutant. Electricien de métiers il sait lire un schéma électrique ou connaît l'équipement. Il a la connaissance du métier. Il est responsable du travail effectué et assure la sécurité de son éventuel exécutant et des tiers.

Attention il ne peut consigner que pour lui-même ou son exécutant en aucun cas le BR ne consigne pour d'autres personnes ou entreprises extérieures.

B1V : ce titre permet à son titulaire d'effectuer des travaux en qualité d'exécutant (**au sens de la norme NF C18510**) tels que création ou modification d'une installation, remplacement de fusible sur des installations ou machines électriques en très basse tension et basse tension uniquement (TBT/BT). Il n'agit que sur ordre. Il veille à sa propre sécurité. Un exécutant ne travaille jamais seul

Attention le B1V ne réalise pas de consignation pour ses exécutants ou d'autres entreprises. En ce cas il lui faudrait le titre BC

AIPR exécutant : L'AIPR est l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux. C'est la preuve que vous vous êtes assurés des compétences et des connaissances de vos salariés intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux à proximité des réseaux.

Responsable de la demande		
Nom de l'Entreprise		
Adresse de l'entreprise		
Contact téléphonique		
Contact téléphonique mobile		
Contact mail		

Toutes autres actions électriques est interdite

Les documents que votre entreprise doit vous remettre sont :

Le titre d'habilitation, une autorisation permanente ou temporaire (bon de travail)

Les EPI indispensables sont :

Visière anti-arc ou casque d'électricien, gant d'électricien, éventuellement un tapis isolant, vérificateur d'absence de tension (VAT) des outillages isolés, des appareillages de mesure conforme à la norme en vigueur et en bon état

Voici un lien de fournisseur : <http://www.catuelec.com/>

Responsable de la demande		
Nom de l'Entreprise		
Adresse de l'entreprise		
Contact téléphonique		
Contact téléphonique mobile		
Contact mail		